



## Chambre d'Agriculture de Maine et Loire

A l'attention de Virginie Guichard

14, avenue Jean Joxé

CS 80646

49006 ANGERS CEDEX 01

Nos réf. : 0096/CF/2015  
Copie : Mairie de Freigné

Nantes, le 25 février 2015

Madame,

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet de contrat territorial du captage prioritaire de Freigné avant qu'il ne soit prochainement présenté à la commission des interventions de l'Agence de l'eau.

Le PAGD du SAGE et, plus particulièrement, l'annexe 1 définissent les priorisations et les objectifs attendus par sous bassin versant et par maître d'ouvrage afin d'atteindre le bon état des masses d'eau.

Les objectifs pour le bassin « Erdre » sont les suivants :

| Enjeux                    | Objectifs   | Priorité |
|---------------------------|---|----------|
| Cohérence et organisation | Créer un EPCI, opérateur pour la gestion des cours d'eau et des marais à l'échelle du bassin versant  |          |
|                           | Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires), les phénomènes d'inondation et assurer un état satisfaisant des berges et du lit de la rivière. Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaires à sa mise en oeuvre |          |
|                           | Définir en concertation des objectifs de renaturation du cours d'eau qui a vocation à être courant.   |          |
|                           | Arrêter en concertation un règlement d'eau assurant une préservation des milieux aquatiques, la transparence migratoire, la navigation et la protection contre les crues. Prévoir des modalités liées à l'usage potentiel et ponctuel du plan d'eau en réserve de secours pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Nantes       |          |

| Enjeux                                       | Objectifs  | Priorité |
|--|--|----------|
| Qualité des milieux                          | Expérimenter les techniques de renaturation du cours d'eau dans un bassin versant test   |          |
|  | Redéployer ou créer les opérateurs en charge de l'entretien du cours d'eau pour répondre aux objectifs du schéma de gestion des ruissellements, du projet de renaturation du cours d'eau   |          |
|  | Assurer l'entretien des marais, des zones humides au bénéfice de la biodiversité et prendre les moyens correspondants  |          |
|  | Discuter de la pertinence des modalités de gestion des marais de Mazerolles et des moyens employés une fois que l'exploitation des tourbières sera arrêtée (assèchement, digue, station de pompage)  |          |
|  | Assurer la transparence migratoire des ouvrages hydrauliques en particulier de l'écluse St Félix   |          |
| Qualité des eaux                             | Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)   |          |
|  | Définir au cas par cas les modalités d'implantation et de gestion des points de rejet des stations d'épuration en particulier pour celles proches du plan d'eau. Prévoir un volet biologique dans le dispositif de suivi d'impact des ouvrages d'épuration |          |
| Inondations                                  | Améliorer la connaissance technique de l'aléa dans la partie amont du bassin versant   |          |
|  | Réduire les risques  |          |
| Gestion quantitative et alimentation en eaux | Assurer une répartition équilibrée de la ressource en eaux (ressources/usages) : nappe de Nort-sur-Erdre, Vritz ..., pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, ...   |          |

Niveau de priorité des objectifs / valeur ajoutée du SAGE



Ainsi, après avoir examiné ce projet, le bureau a considéré que, globalement, les actions inscrites répondent aux attentes du SAGE Estuaire de la Loire. Toutefois, il a émis quelques remarques :

- Il regrette que la structure référente n'ait pas été associée au montage du contrat et souhaite qu'elle puisse faire partie du comité de pilotage et technique comme cela est demandé dans le PAGD dans son chapitre cohérence et organisation.
- L'objectif premier de ce contrat est la diminution de la pression azotée. Si un objectif de concentration en nitrates semble difficile à fixer du fait de la réactivité du milieu, il semble opportun de fixer des objectifs sur les indicateurs des différentes actions afin de juger de l'efficacité du contrat.
- Le document propose, en fiche optionnelle, d'intégrer un suivi piézométrique sur les piézomètres utilisés lors de l'étude hydrogéologique. Le bureau de la CLE souhaite que ce suivi soit intégré dès le départ au contrat.
- Le contrat prévoit la plantation de 5 kms de haie. Le bureau de la CLE souhaiterait que figure dans le projet, une carte de localisation préférentielle des haies en fonction de leur intérêt dans la lutte contre le ruissellement sur ce bassin versant ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

  
Christian COUTURIER  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire